

Compte Rendu

Commission des directeurs

7 Décembre 2017

Gigondas La Cave

Présents :

- C. ESCLANGON (Gigondas)
- P. SAUZADE (Mazan)
- D. BLOND (La Tour d'Aigues)
- S. VALLECALLE (La Tour d'Aigues)
- G. ROBERT (Apt)
- L. BOUET (Bonnieux)
- L. PIQUET (Beaumont du Ventoux)
- N. GELLY (Grambois-Pertuis)
- V. ANDRE (Maubec)
- S. LAYE (Ansouis)
- J. FAUQUE (Goult)
- J.P. ANDRILLAT (Villedieu)
- F. LACOMBE (Richerenches)
- D. CRESPO (Cairanne)
- O. ANDRIEU (Séguret)
- V. RATZ (Cucuron)
- S. CONSTANT-REYMOND (Caromb)
- M.L. BERLINGUE (Courthézon)
- T. FERLAY (Courthézon)
- C. ROUSSET (Cercle des Vignerons du Rhône)
- C. MONGE (Terres d'Avignon)
- A. BRUSSET (FCVCV)
- C. GUALTIERI (FCVCV)

Absents excusés :

- Y. FAVIER (Bedoin)
- I. NUEIL (Villes sur Auzon)
- L. SCHAUSS (Cécilia)
- C. DELBARD (Bedoin)
- P. COHEN (Courthézon)
- A. MULLER (Rasteau)
- N. DAMIAN (Bédoin)
- T. BONNET (Valréas)
- P. LOISELEUR (Terres d'Avignon)
- F. FERRATON (La Grenade)
- P. DUCONGET (Rhonéa)
- J.M PRADINAS (Les Vignerons Réunis)

ORDRE DU JOUR

- **DE 9H A 10H : DOSSIERS D'ACTUALITE**
 - FONCIER
 - INVESTISSEMENTS
 - MISE A JOUR DES STATUTS/REGLEMENT INTERIEUR
 - COMMUNICATION : SITE INTERNET/EXTRANET, BULLETIN VIGNERON COOPERATEUR

- **DE 10H A 12H : INTERVENTION ET ECHANGES AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDPP)**
 - « BILAN » DES CONTROLES REALISES DANS LES CAVES COOPERATIVES DU 84 (POINTS FORTS, POINTS FAIBLES, BONNES PRATIQUES, ...)
 - PROCEDURE D'INFORMATION AVANT REALISATION DE MODIFICATIONS AU SEIN DE LA CAVE
 - LE DOCUMENT DE « PORTER A CONNAISSANCE » (QUAND NECESSAIRE ? FORME ?)
 - MODIFICATION NOTABLE/SUBSTANTIELLE
 - REGIME DE L'ANTERIORITE (AUTORISATION) / REGIME DE L'ENREGISTREMENT
 - DECLARATIONS GIDAF/GEREP

- **DE 12H A 12H30 : DEGUSTATION/DEJEUNER ET VISITE DE LA CAVE**



Dominique BLOND remercie Bernard GOUMARRE (Président Gigondas La Cave) et Christophe ESCLANGON (Directeur Gigondas La Cave) d'accueillir la Commission dans leur cave.

Il se félicite de la forte participation à cette Commission puisque 21 caves sont présentes.

Dominique rappelle que cette Commission des directeurs doit permettre d'échanger sur tous les sujets auxquels les caves sont confrontées. Il propose un tour de table pour que chaque personne exprime sur les sujets qu'elle souhaiterait aborder lors des prochaines réunions de la Commission.

Voici les sujets qui sont cités :

- Foncier,
- Statuts,
- Système d'épuration des effluents,
- Protection des marques (INPI, ...),
- Contrats commerciaux,
- Création de sociétés,
- Irrigation,
- Investissements (les contrôles, ...).

Il est proposé la mise en place d'un **trombinoscope des directeurs et des présidents des caves** avec les coordonnées de chacun.

En complément de l'ordre du jour établi, 2 sujets sont abordés en début de réunion :

- **Loi Travail/Accord d'entreprise** :

Un accord d'entreprise a été travaillé en Commission sociale de la Fédération et validé par cette même Commission.

Il est à disposition des caves. Aujourd'hui, une cave souhaite le mettre en place. Il va être négocié avec les représentants du personnel de la cave.

- **Contrat de vin en vrac** :

Aujourd'hui les règles sont claires. Pour les transactions de vins en vrac, les caves disposent de 2 possibilités :

- Soit appliquer le cadre légal des délais de paiement (code du commerce),
- Soit appliquer le cadre dérogatoire de l'accord interprofessionnel 2017-2019.

Une note de synthèse va être établie par la Fédération pour rappeler l'ensemble de ces règles. Cette note servira d'accord fédéral à destination des clients.

1. Foncier

Depuis la dernière réunion de la Commission des directeurs du 27 juin, la Commission foncière de la Fédération ainsi que le Conseil d'Administration ont validé la mise en place d'un service d'accompagnement sur les dossiers fonciers.

Une présentation détaillée du dispositif est réalisée (voir diaporama).

A la question de Philippe SAUZADE sur le fait qu'il y ait une démarche proche au sein de Coop de France Alpes Méditerranée, il est répondu que dans le cadre de ce projet Foncier, l'ensemble des partenaires ont été rencontrés (Conseil Départemental, Conseil Régional, SAFER, Coop de France Alpes Méditerranée) et que la volonté de la Fédération a toujours été de travailler collectivement sur ce dossier. Les discussions sont toujours en cours.

Les partenaires rencontrés ont exprimé le besoin d'avoir des relais sur les territoires (caves coopératives, Fédération de caves) pour mener à bien une politique foncière agricole efficace.

Maintenant nous en sommes arrivés à la mise en place d'actions concrètes sur le terrain. Les caves attendent de pouvoir lancer les études et mettre en place une véritable stratégie foncière.

Des informations pratiques sur la méthode retenue seraient sans doute nécessaire (téléphone de Samuel, coût estimé par journée de travail, type de prestation proposée, ...). Dès validation des différentes modalités de travail, une communication détaillée sera envoyée à l'ensemble des caves.

2. Investissements OCM

Le nouvel appel à projets s'est ouvert le 20 novembre avec une enveloppe de 165 M€. Il se clôturera le 16 janvier 2018.

Les critères de notation sont reconduits et seront appliqués si l'enveloppe est dépassée.

La Fédération se tient à la disposition des caves pour les accompagner dans le montage de leur dossier.

3. Mise à jour des statuts et règlement intérieur

Au total 26 caves sur 30 ont fait appel à la Fédération pour mettre à jour leur statut et tous les documents d'accompagnement.

4. Communication

Concernant la Communication, plusieurs travaux ont été relancés par la Fédération ces derniers mois :

- Relance de l'édition du « **Bulletin du Vigneron Coopérateur** » en Octobre 2017. Il a été envoyé aux 500 administrateurs des caves coopératives du Vaucluse ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes de la Fédération.
- Lancement du nouvel **extranet de la Fédération** en Juillet 2017. Suite à l'arrêt du service proposé par la CCVF, la Fédération a souhaité travailler sur un nouvel outil plus ergonomique afin que les caves puissent bénéficier de ce service indispensable pour suivre l'ensemble des informations nécessaires à la gestion d'une cave.
- Un **site internet** (grand public) est en cours de création avec comme objectifs une présentation de la coopération vinicole en Vaucluse et des liens vers l'ensemble des caves coopératives.

5. Intervention de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) – Inspection des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Intervenants :

- Karine HAMEL, Inspecteur de l'environnement, 04 88 17 88 23, karine.hamel@vaucluse.gouv.fr
- Alain PIEYRE, adjoint au chef de Service Prévention des Risques Technologiques, 04 88 17 88 87, alain.pieyre@vaucluse.gouv.fr
- Thibault LEMAITRE, directeur adjoint DDPP.

L'objectif de cette rencontre décidée lors de la précédente réunion des directeurs est de clarifier certains points de réglementation et d'aborder les points soulevés lors des contrôles réalisés par la DDPP.

En préambule, un rappel est fait sur les missions des services :

- Le service Installations Classées vérifie au travers de contrôles sur le terrain, la bonne application de la réglementation dans chaque cave (Arrêté préfectoral). Les rapports sont envoyés en Préfecture au Service Prévention des Risques Technologiques,
- Le SPRT est chargé de la mise en application si des démarches sont à réaliser (mise en demeure, arrêté complémentaire, ...).
- La Police de l'Eau est assurée par les services de la Direction Départementale des Territoires (Mme BEAUMONT).

Une présentation est faite des différents aspects réglementaires importants à prendre en compte dans la vie d'une cave coopérative (rubrique 2251 de la nomenclature des ICPE).

Dans un second temps, un bilan des contrôles réalisés en 2017 dans les caves coopératives du 84 est présenté.

Pour terminer, une présentation rapide est faite des outils GEREP et GIDAF.

Voir le diaporama en pièce jointe pour le détail des différents points.

Pour l'inspection des ICPE, l'objectif est de régulariser la situation de l'ensemble des caves sur l'ensemble des modifications apportées depuis l'arrêté préfectoral d'origine pour chaque structure.

La prochaine réunion de la Commission aura lieu dans le Ventoux en février ou mars 2018. Une rencontre avec les services des Douanes est proposée à cette occasion.